**SOCIETE CENTRALE D’AVICULTURE DE FRANCE**

**Confédération Nationale des Associations d’Eleveurs d’Animaux de Basse-cour**

**Association régie par la Loi de 1901, reconnue d’utilité publique**

**7, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris**

adresse électronique : scaf@free.fr

**Procès-verbal de l’Assemblée générale SCAF-CONFEDERATION du 19 Octobre 2019**

Sur invitation du Président Gaston HARTER, les membres de la Société Centrale d 'Aviculture de France se sont réunis au siège, 7, rue du Faubourg Poissonnière à Paris.

L’Assemblée générale des membres individuels s'est tenue le matin même, au cours de laquelle, il a été procédé à la désignation de 2 (deux) membres en complément du représentant au CA, représentants statutaires, pour participer à l'A. G. de la SCAF/Confédération. Ont été élus :

Lydie GUILLERM, à l’unanimité.

Edouard GENDRIN, à l’unanimité.

Conformément à l'article 8 des statuts en vigueur, l'ordre du jour a été validé par le Conseil d'administration du 16 Mars 2019.

Le président remercie les participants à cette assemblée générale. Il invite ces derniers à avoir des débats sereins et cordiaux. Il demande à l’assemblée d’observer une minute de silence à la mémoire de nos disparus.

La réunion commence à 10 H 45. Le secrétaire général, Yves DESFORGES, informe l’assemblée que sur 114 inscrits il y a 63 présents ou représentés. Le quorum est donc atteint.

**1**  PV de l’Assemblée Générale du 1er Septembre 2018 par Yves DESFORGES, secrétaire général, et approbation du PV. (Vote avec le quorum et la majorité requis pour les décisions de nature ordinaire).

Le PV ayant été distribué il ne relève d’aucun commentaire et est soumis au vote.

Vote : pour : 114.unanimité

**2** Rapport moral par le Président Gaston HARTER, relatif à l’exercice 2018 et approbation dudit rapport moral. (Vote avec le quorum et la majorité requis pour les décisions de nature ordinaire).

La SCAF Confédération que je préside a subi depuis notre dernière AG du 1er septembre 2018 bien des accrocs dont elle se serait bien passée.

Certains d’entre nous ont juste oublié qu’appartenir au monde associatif n’autorise nullement la mise en place d’un système de démolition quasi permanent. Je ne citerai aucun nom, certains se reconnaîtront.

Aujourd’hui, demain, le rassemblement s’impose plus que jamais. Confédération = Groupement de diverses associations, c’est notre cas.

Pourquoi entaché constamment celles et ceux qui se sont engagés au service de l’aviculture française et de la SCAF.

Je tiens à vous rappeler que nous sommes tous bénévoles, et sans aucun profit en faveur des uns et des autres, bien au contraire.

La SCAF en est où aujourd’hui ?

Les régions au nombre de 13, remplissent-elles leurs rôles ? OUI.

De véritables ambassadrices, ambassadeurs de l’aviculture française, excepté la région du Bas-Rhin, qui aujourd’hui n’est toujours pas à jour de cotisation et j’en reste là !

Je reviendrai si vous le souhaitez sur ce différend.

Les présidents de régions ont vu leurs charges augmenter depuis le départ à la retraite de Mme LEVACHER, fin juin 2019.

Lors de notre prochain conseil d’administration de la SCAF, une grande partie sera réservée à cette modernisation qui aura pour but de finaliser ensemble : les corps techniques y compris la mise en place des devoirs et des responsabilités de chacun d’entre nous sur son territoire respectif.

Les corps techniques fidèles à la SCAF sont la FFV – FFC – FAEC.

Distribution des Bagues, des CO, des Pastilles.

Bagues Volaille FFV

Bagues Pigeons SNC

C.O. FFC

Pastilles FAEC

Souhait de l’Entente Européenne d’aviculture, malgré un contrat signé entre la SCAF et le fabricant valide jusqu’en fin 2023 – commande 2024.

Rapidement, je souhaite et renouvelle ma demande de l’année écoulée, que celles et ceux disponibles se joignent à nous pour qu’ensemble nous puissions mettre en place l’outil indispensable qui va nous ouvrir de nouveaux horizons et faire de notre aviculture, une fois pour toutes, un véritable conservatoire des animaux de bassecour.

Avant de conclure, je tiens néanmoins à vous exprimer bien sincèrement et bien chaleureusement ma plus profonde gratitude.

Un grand merci à mon conseil d’administration pour son étroite collaboration et son soutien.

Merci à vous tous qui au quotidien consacrez beaucoup d’énergie et de temps à la vie de notre mouvement avicole.

INFORMATION :

Mme Bernadette LEVACHER, notre secrétaire a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 30 juin 2019, mais n’a pas été licenciée selon la rumeur.

Début juillet 2019, Yves DESFORGES, Johann COENNE et moi-même avons retiré l’ensemble des documents concernant la SCAF, afin de libérer au plus tôt le bureau à la demande d’ITAVI.

Dossier secrétariat chez Yves DESFORGES

Dossier comptabilité chez Johann COENNE

Revue Avicole chez Gaston HARTER, en attente de réponse du CA, afin de sécuriser notre revue avicole. A cet effet, le département de la Moselle nous propose la gratuité et, la sécurité du stockage. La SCAF en reste propriétaire à vie.

Plusieurs tentatives ont été faites en France par Christian BINOIS, il n’a reçu que des réponses négatives

Tous ensemble, changeons l’Aviculture.

Salon de PARIS 2020, date : 22 février au 1er mars

Le rapport moral est approuvé à l’unanimité

**3** Rapport financier par le Trésorier Général, Johann COËNNE relatif à l’exercice 2018. Intervention du Cabinet d’Expertise Comptable, présentation du budget prévisionnel 2020. Intervention des réviseurs aux comptes, Messieurs Daniel SOTTEAU et Christophe GAILLARD (absent).

 Résultat positif pour l’exercice 2018 de 18248 euros

 Approbation des comptes et de l’affectation de résultats. (Vote avec le quorum et la majorité requis pour les décisions de nature ordinaire).

Présentation du bilan provisionnel 2020 par le trésorier Johann Coenne
Le bilan provisionnel 2020 était surtout axé sur la cotisation envers SCAF à parité égale entre les corps techniques et de diminuer cette cotisation
\_RECETTES 2020
\_La FFV avait une cotisation calculée sur chaque bague à 0,075€ en 2019, et qui sera de 0,04 € sur 380 000 bagues ( sur estimation 2019 ) X 0,040 = 15 200 €
\_La FFC avait une cotisation calculée sur chaque CO à 0,05€ en 2019 qui sera de 0,04 € pour 2020
53 410 ( sur estimation de 2019 ) X 0,04 € = 2 136€
\_Les cotisations des individuels qui sont souvent oubliés dans les bilans provisionnels calculée sur 80 adhérents X à 20 € = 1 600 €
\_Cotisations des régions + FNJ + FAEC 12 618 €
\_Produits financiers 1 500€, Jean Claude Périquet fait une remarque que sur le bilan 2018 ils étaient de 800€ en 2018 , le trésorier indique que le bilan provisionnel avait été fait avant le résultat définitif du  bilan 2018 , que les taux d’intérêts ont baissés et le chiffre de 1 500 € sera ramené à 800 €
\_Salon de l’agriculture 10 000€ en moyenne chaque année
\_Revue Avicole 1 000 €
\_Total des recettes 43 354 €

DÉPENSES
\_Cotisation à ITAVI : 200 € la SCAF n’a plus de bureau et elle a gardé une boîte à lettre mais risque d’avoir 80 € de frais de nettoyage si la salle n’est pas rendue propre.
\_Frais du conseil d’administration SCAF à 5 000 € réduit à deux réunions pour 2020 , donc- 60% de dépenses par rapport à 2018
Meilleure communication par mails
\_Déplacements du président 2 000 € ce chiffre sera sûrement en baisse car Gaston HARTER règle une grande partie de ses déplacements par ses propres moyens
\_Placements financiers à 1 500 € ( capitalisation financière annuelle par rapport à nos statuts)
\_Frais comptable a 2 500 € je dois renégocier les frais comptable suite au départ de Mme Levacher qui comportaient les fiches de paie et les déclarations sociales
\_Dépenses courantes 4 000 € ( frais postaux : 3 000 € et de fournitures de bureau : 1000 €)

\_ plaques de parrainage 1 000 €

\_ Gardiennage des archives : 1 000 €.

\_Assurances 2 500 € par rapport aux autres années d’exercices le trésorier indique qu’il n’y a plus de bureau que le tarif est élevé à cause du salon de l’agriculture de Paris qui doit couvrir beaucoup de risques et il demande à Thierry Duchemin de bien vouloir examiner les contrats car celui-ci travaille dans le domaine des assurances

\_Total : 19 700 €
Résultats
Total recettes 2020 + 43 354 €
Total dépenses 2020. – 19 700 €
Solde exercice 2020 = + 23 654 €
\_ la présidente de la FFC Jeannine JEHL indique que suite aux changements des cotisations des sociétés avicoles régionales que la FFC et la FAEC avaient perdu une somme très importante et que la situation financière n’était pas favorable pour l’avenir de ces deux corps techniques , la SCAF avait versé une subvention de 4 000 € pour la FFC et de 1 000 € pour la FAEC sur l’exercice 2019 après une consultation du conseil d’administration de la SCAF.
Et qu’avec les résultats prévus pour 2020 nous pouvons renouveler cette subvention. L’ensemble de l’assemblée de AG est d’accord pour cette aide financière
\_ Une grande partie des plateaux des cages d’expositions pour le salon de l’agriculture sont en mauvais état et n’ont pas les dimensions nécessaires pour des grands sujets. suite à un tour de table, l’assemblée décide pour un emprunter ces cages à d’autres sociétés avicoles, le transport reviendra à 1 000 €
\_ L’amélioration des récompenses pour les parrainages de la SCAF, les plaques 2020 étaient déjà fabriquées le trésorier propose une plaque supplémentaire avec l’inscription « meilleur sujet SCAF » pour une somme de 1 000 €, plus 200 € de frais postaux supplémentaires par rapport aux 3,80€ habituel à chaque envoi.
\_ Création d’un site internet qui est indispensable l’avenir de la SCAF pour 3 000 €
\_ Déménagement des archives de trouvant chez Mr Christophe Gaillard, vers Metz 1 000 €
\_Total des dépenses supplémentaires suite à la consultations de l’Assemblée Générale : 11 200 €
Report du premier résultat  : + 23 654 €
Dépenses supplémentaires – 11 200 €
\_                 Résultat final : + 12 454 €

Quitus donné au conseil sur sa gestion de l’association avec 63 voix pour et approuve le budget prévisionnel 2020.

Jean-Claude PERIQUET félicite Daniel SOTTEAU, présent, pour la qualité de son rapport de réviseur aux comptes. Ce dernier se déclare satisfait des échanges professionnels et cordiaux entre le trésorier et le cabinet comptable.

Daniel SOTTEAU rappelle que pour faciliter la tenue des comptes toutes les demandes de défraiement doivent être accompagnées d’un justificatif.

Johann COËNNE est félicité pour son travail.

**4** Cotisation unique : nouveau financement permettant le fonctionnement et la pérennité de la FFC et de la FAEC ; vote sur la proposition. »

A ce jour, seule la F.F.FV. cotise positivement à la SCAF Confédération et ne dispose que d’une voix à l’AG. Le système mis en place lors de la régionalisation ne s’avère pas viable pour la FFC et la FAEC par rapport à l’adhésion des clubs de race et la vente des CO et Pastilles.

Jeannine JEHL précise qu’il ne s’agit pas d’une subvention accordée par la SCAF, mais qu’il s’agit du retour de la cotisation unique, mis en place en 2018. Et que tous les corps techniques ont perdu les cotisations des associations avicoles, dépendant actuellement des régions. Il ne leur reste que les cotisations des clubs de race.

De plus, la cotisation de la FFC, tout comme celle des autres était auparavant de 200 €, alors qu’aujourd’hui elle est basée sur la cession du nombre d’identifiants, mais que la FFC et la FAEC n’ont pas profité du transfert des identifiants de la SCAF vers leur fédération, contrairement aux « plumes ».

C’est au CA de trouver une solution pour que le retour de la cotisation unique devrait être calculé de façon à avoir un retour équitable et viable pour tous les corps techniques.

Le manque à gagner depuis le départ de la SNC se fait ressentir. Un corps technique en moins et le schéma de financement devient précaire. Il est temps de trouver une solution. Pour l’instant la solidarité joue mais cela n’est pas une solution pérenne. Les solutions proposées dans le budget prévisionnel semblent réalistes. Il faudra être vigilant pour l’exercice 2020 et faire attention aux dépenses à tous les niveaux.

**5** Proposition de nomination de réviseurs aux comptes pour l’exercice 2019 en cas de démission ou défection de l’un d’entre eux ou des deux. (Vote avec le quorum et la majorité requis pour les décisions de nature ordinaire)

GAILLARD Christophe et SOTTEAU Daniel sont reconduits dans leur fonction à l’unanimité

**6** La SCAF est garante de l’identification des animaux de basse-cour et respecte l’autonomie des espèces, elle laisse la gestion aux différents corps techniques

* Les bagues volailles à la F.F.V.
* Les bagues pigeons à la S.N.C.
* Les cartons d’origine à la F.F.C.
* Les pastilles à la F.A.E.C.

Ce schéma logique fonctionne bien.

**7** Mise en sécurité de LA REVUE AVICOLE de 1891 à 2019 soit 128 années d’Aviculture Française et des archives de la S.C.A.F. (qui restent à regrouper) Location d’un local de rangement pour les archives et le matériel de la SCAF, dépôt et mise en sécurité de la collection des Revues Avicoles

A ce jour les archives et les exemplaires de la collection de la revue avicole depuis son origine sont entreposés chez GAILLARD Christophe, HARTER Gaston, COËNNE Johann et DESFORGES Yves. Il est urgent de trouver un lieu sécurisé tant envers les aléas climatique que le feu, le vol et autre. Un lieu où les documents seraient consultables par tous. Gaston HARTER propose les archives de la Moselle qui offrent cette prestation gratuitement à la SCAF Confédération. Ainsi tout serait regroupé en un seul lieu sans risques.

VOTE pour cette solution à l’unanimité.

Les objet pourraient aussi être mis en valeur dans ce lieu

**8** Rapport moral et financier sur le déroulement du Salon de l’Agriculture 2019 par Johann COËNNE et Gaston HARTER.

1. Salon de l’agriculture de Paris 2019
Du 23 février au 3 mars
633 213 entrées (40 000 de moins qu’en 2018)
Nous étions dans le hall 4
2. Montage et démontage : comme d’habitude l’équipe de la Moselle était présente et toujours nos fidèles commissaires
Cette année nous avons été aidés par la région Île de France et son président Thierry Duchemin qui a emmené une nouvelle équipe pour le transport Mr Gerard Guinandie et le montage : Benoît Audo, Yves Bouret (président de l’association avicole des Yvelines) Olivier Gozola
3. La société Avicole de l’entente Avicole de l’Essonne EAE nous a prêté des volières, Johann Coenne remercie sa présidente Muriel Heurtel pour son aide et surtout pour sa présence durant tout le salon pour tenir l’ordinateur des ventes du bureau de la Scaf
4. - Pour l’exposition des nouveaux commissaires sont venus nous aider : Rémy Lair, Jacques Dulieu, Fabien Deshayes, Damien Vidart et Katarina Quinte
5. - 1 121 numéros inscrits dont 821 à vendre et 492 vendus
Bénéfices environ 12 000 €
Aides financières du Ceneca 5 000 €
De Comexposium de 7 000 € (plus 500€ par rapport à 2018) pour remplacer nos amis sponsors
Publicités recueillies par Gaston Harter 2 000 €

Retour des palmipèdes et absence d’Elsanor qui vendait différentes races de volailles en 2018

1. Inauguration le samedi 23 février avec l’Amoma et des personnalités :
Daniele Gilbert
Bernard Menez
Richard Taxy
Jean Pierre Castaldi est venu dans la semaine nous rendre visite

1. Vol en baisse d’un seul lapin qui est toujours de trop
2. Animations nouveautés :
Jeu organisé avec les cinémas PaThé pour choisir le coq qui représente l’emblème de PaThé qui est actuellement un dessin d’un coq noir.
Le Ring (avec la ferme pédagogique qui fonctionne avec les vétérinaires). Sur cet espace, des animaux de la SCAF ont été présentés avec des conseils d’élevage, 5 représentations d’une demi-heure par jour avec les aides de : Yves Desforges, Jacques Dulieu, Édouard Gendrin, Fabien Dehayes, Patrick Guenard, Aimé Raulain, Regis Dechambre et Jean Claude Périquet qui s’est occupé aussi du planning des présentations
3. Tous les repas ont été pris à la table des éleveurs du salon dans le hall 1

**9** LA REVUE AVICOLE par Jean-Claude PERIQUET

Vers 1994 moins de 1 000 abonnés, puis ce nombre est monté petit à petit très largement au-dessus de 1 000. Baisse ces dernières années (comme beaucoup de revues subissant la concurrence de l’internet) pour atteindre actuellement quelque 650.

Notre revue fondée en 1891 ne doit pas disparaitre.

Voici quelques propositions de relance.

* Envoyer un exemplaire (novembre-décembre) à d’anciens abonnés afin de les inciter à se réabonner.

Le coût supplémentaire est indiqué dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Nombre exemplaires | Impression TTC | Affranchissement supplémentaire | Coût supplémentaire |  |
| 700 (actuel) | 1807,22 € |  |  |  |
| 800 | 1875,79 € | 104 | 175,57 | 6 (5 à 6 %) |
| 1000 | 2010,83 | 312 | 515,61 | 16 (idem) |
| 1200 | 2137,43 | 520 | 850,21 | 26  |
| 1500 | 2338,94 | 832 | 1363,72 | 42 |
| 2000 | 2670,21 | 1352 | 2214,99 | 67 |

* Parrainage : un abonné qui trouve un nouvel abonné (à condition que les 2 abonnements arrivent ensemble) : 10 % de réduction pour les deux (29,70 € au lieu de 33 €)
* Rappel : il y a déjà 10 % de réduction pour dix abonnements groupés (membres d’une association, par exemple)
* Envoyer la revue de novembre-décembre aux éventuels exposants du Salon de Paris 2020, du moins à ceux qui ne sont pas abonnés, en les incitant à s’abonner. Donc pas d’envois individuels de feuilles d’inscription
* Petites annonces gratuites pour les abonnés (déjà effectif pour les membres individuels)
* Les présidents de région sont incités à proposer la revue à leurs adhérents.
* Faut-il augmenter le prix de l’abonnement qui n’a pas augmenté depuis ….

VOTE impression de 1 000 exemplaires de la revue et adoption des propositions UNANIMITE

**10** Questions diverses

* Les documents de promotion de la REVUE AVICOLE seront refaits en couleur
* Il faut trouver des subventions à tous les niveaux ceci est l’affaire de chacun
* Il faut trouver des personnes intéressées par la création d’un site internet pour la SCAF Confédération
* Johann COËNNE est élu représentant de la SCAF Confédération à l’ITAVI à l’unanimité
* La FFC va réinstaurer les délégués de région. Charge aux présidents de Région de proposer des noms.
* Gaston HARTER propose que les corps techniques s’allient pour réaliser une grosse exposition type internationale régulièrement.
* Les commissions doivent vivre d’avantage car les CA de la SCAF Confédération ne seront plus qu’au nombre de deux donc cela sera un gain de temps

L’ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 15 heures